



Pacte rural 2007-2014

Plan de travail

(ANNEXE 2008)

Document produit par le
CLD de La Vallée-du-Richelieu

Sous mandat de la
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Pour le
Ministère des Affaires municipales et des Régions

Septembre 2008



Mise en contexte

Selon les termes prescrits dans l'entente intervenue entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à l'article 4.e), le plan de travail doit être actualisé, adopté et déposé auprès de la ministre à chaque année.

Les commentaires émanant du Ministère des Affaires municipales et des Régions, direction régionale de la Montérégie concernant notre plan de travail 2007-2014 initialement déposé au début de l'année 2008, ont été très positifs.

Quelques modifications et ajouts mineurs ont été proposés dont celles sur les concepts de mobilisation, d'animation et d'information.

Le présent rapport a donc pour objectifs de rencontrer les attentes du Ministère des Affaires municipales et des Régions et de se servir de ce plan de travail 2007-2014 comme outil de travail pour la bonne marche de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

La mobilisation et l'animation des milieux

Les actions au niveau de la M.R.C.

- Présenter à chaque année au Conseil des maires, la Politique nationale de la ruralité. Un rafraîchissement des grandes orientations et de la finalité du Pacte rural pourrait permettre l'émergence de projets qui peuvent être bénéfiques sur notre territoire;
- Encourager les maires des municipalités rurales à poursuivre leur démarche d'ambassadeur du Pacte rural.

Les actions au niveau des municipalités rurales

- Introduire, une à deux fois par année, à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, un point concernant la Politique nationale de la ruralité;
- Poursuivre leur initiative de discuter, de référer et de diriger vers l'agent de développement rural tout projet ou tout organisme admissible au pacte rural.

Les actions au niveau de l'agent en développement rural pour la mobilisation et l'animation

Naturellement, le point d'ancrage pour la mise en œuvre et l'application du Pacte rural est l'agent de développement rural.

Outre les actions proposées dans le plan de travail initial, d'autres initiatives se grefferont à ce dernier telles que :

- Être physiquement présent une demi-journée par 6 semaines dans les municipalités rurales afin de répondre aux questions sur le Pacte rural. Cette démarche pourrait ainsi développer ou éclore des projets;
- Présenter notre politique d'aide financière du Pacte rural aux conseillers municipaux (animer les rencontres);
- Présenter notre politique d'aide financière du Pacte rural aux directeurs généraux des municipalités rurales (animer les rencontres);
- Organiser des rencontres spécifiques sur l'Internet haute vitesse qui semble être un problème dans quelques municipalités rurales;
- Être présent à quelques rencontres avec l'urbanisme de la M.R.C. concernant le schéma d'aménagement sur le territoire rural.

À noter qu'il n'y a aucun comité local proprement dit ou de groupe de travail spécifique dans les six municipalités rurales, outre des comités hiérarchisant de ces municipalités.

Donc, le travail terrain prendra d'avantage d'ampleur pour la deuxième génération du Pacte rural.

L'agent de développement rural poursuit son rôle de soutien technique et a développé des outils organisationnels au cours des derniers mois.

L'information et la reddition de comptes à la population

Tel que stipulé dans le plan de travail initialement déposé, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu informera sa population sur les tenants de ses activités et de ses résultats du Pacte rural.

Le prochain tableau exposera les stratégies de communication exprimant ainsi les moyens utilisés et à être utilisés afin d'informer la population locale et régionale de la vision territoriale de la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu et des résultats de la deuxième génération du Pacte rural.

SUJET	STRATÉGIE	DÉLAI DE RÉALISATION /ÉCHÉANCIER
Généralités du Pacte rural et vision territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet du CLD de La Vallée-du-Richelieu où une page complète est dédiée au Pacte rural. 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu où le volet économie est dirigé vers le site du CLD. 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> • Reportage et interview de la télévision communautaire. 	Début 2008
	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins municipaux. 	Parutions ponctuelles
Appels de projets locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Journal local « L'œil régional » qui couvre l'ensemble de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu. 	Parutions ponctuelles

	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins municipaux : <ul style="list-style-type: none"> - Le Saint-Marc... Quoi? - Le Patriote - Le Dionysien - Le Ruisseau - La Gloriette - Le Journal de Saint-Jean-Baptiste • Site Internet du CLD. • Sollicitation directe auprès des organismes locaux. 	<p>Parutions ponctuelles</p> <p>Dès le début de l'appel de projets</p> <p>Dès le début de l'appel de projets</p>
Projets acceptés et financés	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins municipaux. • Journal local. • Site Internet du CLD (photo + descriptif). • Rapport annuel du CLD. • Présentation verbale du projet par l'organisme porteur du projet (lors de l'AGA du CLD) 	<p>Dès que le projet a été accepté et financé</p> <p>En cours de route</p> <p>Mois de mars à chaque année</p> <p>Mois de mars à chaque année</p>
Reddition de compte annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Journal local « L'œil régional » qui couvre l'ensemble de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu. • Bulletins municipaux. • Site Internet du CLD. 	<p>Avril-mai de chaque année</p> <p>Avril-mai de chaque année</p> <p>Avril-mai de chaque année</p>